

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (80e réunion)

tenue le lundi 18 novembre 2002

Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès verbal des 23 octobre et 4 novembre 2002 et suites.
5. Signatures des effets bancaires du SPECS.
6. Négociation en cours sur la structure salariale des enseignant-e-s du collégial :
 - 6.1 Information.
 - 6.2 Mandat au Comité de négo.
 - 6.3 Plan d'action.
7. Assurances collectives :
 - 7.1 Conditions de renouvellement.
 - 7.2 Décision.
8. Divers :
 - 8.1 Directive du directeur des études en date du 12 novembre 2002.
9. Levée de l'assemblée.

Présences : 57 personnes

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 80.1

Il est proposé de nommer Denis Lamoureux à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Micheline Poulin

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Aucun-e.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 80.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

– Ajouter après le point 4 : « Signatures des effets bancaires du SPECS » et décaler les autres points.

– Ajouter en Divers : « Directive du directeur des études en date du 12 novembre 2002 ».

Prop. : Clermont Olivier

App. : Alain Chevrette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 23 OCTOBRE ET 4 NOVEMBRE 2002 ET SUITES

Résolution 80.3

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (79e réunion) tenue le 23 octobre, ajournée au 4 novembre 2002, tel que lu.

Prop. : Micheline Poulin

App. : Yves Lawler

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 23 OCTOBRE ET 4 NOVEMBRE 2002 ET SUITES (suite)

Suites au procès-verbal des 23 octobre et 4 novembre 2002 :

Point 7 : Une lettre a été envoyée à l'administration pour l'informer de la résolution 79.8 relative au perfectionnement des enseignant-e-s. Aucune réponse reçue à date.

Point 8 : Le retour en Regroupement cégep sur le Cahier de demandes sectorielles a été reporté aux 28-29 novembre prochains. Nos amendements ont été acheminés et seront formellement repris à cette rencontre.

Point 9.1 : Jean Lacharité informe de la nouvelle décision du Bureau exécutif à l'effet de considérer Lynda Champagne comme membre à part entière du B.E. avec droit de vote et responsabilités inhérentes à sa tâche.

5. Signatures des effets bancaires du SPECS

En conformité avec les Statuts et règlements du SPECS,

Résolution 80.4

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate Jean Lacharité comme signataire des effets bancaires du SPECS.

Prop. : Dominique Dubuc

App. : Claude Marchand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NÉGO EN COURS SUR LA STRUCTURE SALARIALE DES ENSEIGNANT-E-S DU COLLÉGIAL :

6.1 Information :

Après une mise en contexte du dossier « Structure salariale », Jean Lacharité communique les rapports de table sur cette négociation en cours. Claude Tétreault présente le modèle actuel de notre structure salariale et ce que donnerait la transposition de l'échelle CSQ au collégial.

6.2 Mandat au Comité de négo :

Jean Lacharité explique les volets 1 et 2 de la proposition et Claude Tétreault présente quelques scénarios de structure salariale respectant les principes énoncés dans le volet 1. Jean Lacharité présente le volet 3 de la proposition.

6. NÉGO EN COURS SUR LA STRUCTURE SALARIALE DES ENSEIGNANT-E-S DU COLLÉGIAL : (suite)

6.2 Mandat au Comité de négo : (suite)

Principale

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte la position suivante concernant les travaux sur notre structure salariale et les services professionnels déjà rendus par les enseignantes et les enseignants de cégep :

1. La structure salariale des enseignantes et des enseignants de cégep à convenir avec la partie patronale doit s'élaborer à partir des balises suivantes :
 - Reconnaissance de l'appartenance de l'enseignement collégial à l'enseignement supérieur;
 - Valorisation de cette reconnaissance par un correctif salarial s'appliquant à toutes les enseignantes et à tous les enseignants de cégep;
 - Que les premiers échelons de rémunération des enseignantes et des enseignants de cégep, quelle que soit la forme de la ou des échelles salariales qui leur est applicable, soient au moins égaux aux échelons 3 à 17 de l'échelle salariale des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires;
 - Maintien de l'importance accordée à la scolarité tant disciplinaire que complémentaire;
 - Reconnaissance du baccalauréat dans la discipline ou en pédagogie et de la maîtrise aux fins de la rémunération;
 - Maintien de la reconnaissance du doctorat de 3^e cycle aux fins de la rémunération.
2. Que la reconnaissance de la valeur de l'enseignement supérieur s'actualise dans la structure salariale des enseignantes et des enseignants chargés de cours et dans celle des enseignantes et des enseignants du Centre québécois de formation aéronautique (CQFA);
3. Que la convention collective reconnaisse, par une lettre d'entente, une partie du travail effectué par toutes les enseignantes et tous les enseignants en terme de services professionnels rendus en respectant les balises suivantes :

6. NÉGO EN COURS SUR LA STRUCTURE SALARIALE DES ENSEIGNANT-E-S DU COLLÉGIAL :

6.2 Mandat au Comité de négo : (suite)

Principale (suite)

- Aucun alourdissement de la tâche des enseignantes et des enseignants;
- Maintien de la distinction des responsabilités relevant de tous les enseignants et enseignantes de celles qui relèvent de certains enseignants et enseignantes;
- Maintien de tous les aspects de l'autonomie professionnelle tant collective qu'individuelle;
- Reconnaissance d'activités pédagogiques déjà assumées par les enseignantes et les enseignants qui n'handicape pas notre capacité de défendre les augmentations réclamées, lors de la prochaine négociation, au titre de l'augmentation des ressources à l'enseignement et de celles réservées au « dossier programme » en minimisant les recoupements avec le *Cahier des demandes sectorielles*;
- Respect des prérogatives des départements et des comités de programmes dans l'organisation du travail;
- Aucune modification des structures organisationnelles et respect de la culture locale.

Prop. : Lynda Champagne

App. : Micheline Poulin

Amendement 1 :

Résolution 80.5

Il est proposé d'ajouter au point 1, 2^e picot, après « correctif salarial »: positif et équitable.

Prop. : Annik Charbonneau

App. : Benoît Giroux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Principale telle qu'amendée :

Résolution 80.6

Il est proposé d'adopter la principale telle qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NÉGO EN COURS SUR LA STRUCTURE SALARIALE DES ENSEIGNANT-E-S DU COLLÉGIAL : (suite)

6.3 Plan d'action :

Résolution 80.7

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte le lancement d'une campagne sur le thème ***Pour une véritable reconnaissance de la valeur de la profession enseignante au collégial*** basée sur la collecte de signatures des enseignantes et des enseignants en appui à nos demandes, campagne comprenant les aspects suivants :

- Objectif quant au nombre de signatures : toutes les enseignantes et tous les enseignants;
- Production d'un matériel de visibilité : copies de pétition, affiche, macaron et réédition de la brochure sur la valorisation de la profession enseignante;
- Collecte de signatures accompagnée d'actions de visibilité dans le milieu : tenue de kiosques et d'activités pour la pétition et la diffusion de la brochure, tournée de départements, etc.;
- À partir des résultats de la pétition, interventions dans les instances du collège (CA, CE, etc.), comme auprès des médias aux plans régional et national : présentation d'une recommandation dans les instances du collège, conférence de presse, publication de la pétition dans les médias, etc..

Prop. : Clermont Olivier

App. : Michèle Boissinot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ASSURANCES COLLECTIVES

7.1 Conditions de renouvellement :

Claude Tétréault informe de ces conditions pour 2003.

7. ASSURANCES COLLECTIVES (suite)

7.2 Décision :

Résolution 80.8

Il est proposé que l'Assemblée générale accepte les conditions de renouvellement de nos polices d'assurances avec La Capitale pour l'année 2003, telles que présentées.

Prop. : Claude Marchand

App. : Alain Chevette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS

8.1 Directive du directeur des études en date du 12 novembre 2002 :

Résolution 80.9

Il est proposé que l'assemblée générale demande à ses membres de ne pas répondre à la directive du directeur des études relative à la reprise en soirée d'une demi-journée d'encadrement et qu'elle mandate le Bureau exécutif pour faire les représentations nécessaires à ce sujet auprès de la direction.


Prop. : Jean Lacharité

App. : Alain Chevette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

La levée de l'assemblée est proposée par Benoît Giroux à 19 h 40.


Jean Lacharité, président par intérim


Élise Tétreault, secrétaire